

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022

Délibération 2022-74

OBJET : Adhésion au Réseau Consigne

Le 9 décembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	17
Visio :	0
Votants :	25
Procurations	6
Date de la convocation : 2 décembre 2022	

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Procurations :

Marie ANASSE à Georges VAZIA
Christophe ULIVIERI à Denise LAURENT
Philippe DELEAN à Françoise THOMEL
Jean-Marc DELIA à Jean LEONETTI
Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Marion MUSSO à Hassan EL JAZOULI

Membres excusés :

Khéra BADAoui, Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;
François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Mme THOMEL est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM a mis en œuvre fin 2015 un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les années 2016-2020 validé en Conseil syndical lors de la séance du 22 décembre 2015. Le programme avait été décliné en 14 actions parmi 5 thématiques principales :

- Thématique n°1 : le compostage
- Thématique n°2 : le broyage
- Thématique n°3 : le gaspillage alimentaire
- Thématique n°4 : le réemploi
- Thématique n°5 : le partage de ressources

La thématique du réemploi sera de nouveau une des priorités du futur PLPDMA d'UNIVALOM qui est en cours d'élaboration pour la période 2023-2027.

Afin de poursuivre l'étude du déploiement du réemploi, par notamment la mise en place de la consigne pour certaines filières, il est proposé que le Syndicat adhère au Réseau Consigne.

Le Réseau Consigne a été créé en 2012 par 5 entités : l'association Ecoscience Provence, la Fondation pour la nature et l'homme, SIAVED, Zerowaste France et SIVED. Le Réseau Consigne est devenu une association de fait en juillet 2019.

L'association a pour objectifs de :

- Animer un réseau d'acteurs du réemploi et faciliter le partage d'expérience
- Documenter les bonnes pratiques et rassembler la connaissance sur le réemploi
- Faire évoluer la réglementation et porter la voix des acteurs du réemploi auprès des pouvoirs publics
- Promouvoir le réemploi auprès des citoyens et des fédérations professionnelles
- Mutualiser certaines ressources (guides, outils, éléments de communication...)
- Encourager la création de réseaux régionaux

La cotisation annuelle est de 400,00 euros pour l'année 2023 et sera renouvelée tous les ans.

La charte du Réseau Consigne est annexée à la présente délibération.

Ces modalités ont reçu l'avis favorable de la Commission Prévention en date du 29 novembre 2022.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à faire adhérer UNIVALOM au Réseau Consigne et à signer tous les actes et documents afférents à cette adhésion,
- **DESIGNE** M. EL JAZOULI en tant que représentant d'UNIVALOM au sein des diverses instances de l'association, ainsi que le(la) responsable du Service Prévention d'UNIVALOM en tant que référent(e) technique pour la Collectivité,
- **INSCRIT** la cotisation annuelle correspondante au Budget Primitif 2023, et de reconduire tacitement chaque année cette adhésion, sauf en cas de modification de la cotisation annuelle de plus ou moins 10%.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20221209-2022-74-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Date de mise en ligne : 16 DEC. 2022